

### **DVE205**

# Relations économiques internationales et intelligence économique

Année universitaire 2022-2023 Examen 2ème session : septembre 2023 Responsable du sujet : Sébastien JEAN

### **EXAMEN**

# Etude de documents et réflexion (6 points) : travail de rédaction

Durée: 1h00

## SUJET DU DEVOIR B

#### Consignes:

- Lisez le ou les documents ci-après et répondez aux requêtes de l'encadré en vous appuyant sur des éléments vus en cours et sur le texte.
- Votre réponse doit être rédigée avec le logiciel bureautique de votre choix et enregistrée dans l'un des formats suivants : DOC, DOCX, ODT, PDF, TXT avant d'être chargé sur votre espace numérique de travail dans la partie Examen / DEVOIR B.
- Indiquez votre numéro d'étudiant en haut de votre réponse.
- N'écrivez pas votre nom : les copies doivent être anonymes.
- Contrairement au devoir précédent, répondez à chacune des questions posées de manière indépendante, interligne simple, police standard (TimesNewRoman/Arial/Calibri) taille 12.
- Vous avez 1h00 pour rédiger votre réponse <u>et</u> charger votre travail en ligne. Pensez à garder du temps pour charger votre travail.

#### Après avoir lu le texte ci-dessous, répondez aux questions suivantes :

- 1. Quelles sont les principales raisons qui motivent le souhait d'entreprises comme Siemens et Alstom de fusionner ? Expliquez en particulier quels sont les différents mécanismes économiques par lesquels elles anticipent qu'une fusion pourrait être source de gains.
- 2.
- a. Dans quel cadre s'inscrit l'examen de la légitimité du projet de fusion par la Commission et quelles sont ses justifications économiques ?
- b. En l'occurrence, quelles sont les principales motivations du refus par la Commission ?
- **3.** Pourquoi la concurrence étrangère est-elle importante dans ce débat sur l'opportunité d'une fusion entre entreprises européennes ?
- **4.** Résumez les termes du débat sur l'évolution éventuelle de la doctrine européenne de politique de la concurrence.

# <u>Texte.</u> Concurrence : les industriels impatients d'une évolution de la doctrine européenne

Par Antoine Boudet, Lionel Steinmann, Catherine Chatignoux, Nicolas Richaud Les Echos, 9 déc. 2019 - <a href="https://www.lesechos.fr/monde/europe/concurrence-les-industriels-impatients-dune-evolution-de-la-doctrine-europeenne-1154951">https://www.lesechos.fr/monde/europe/concurrence-les-industriels-impatients-dune-evolution-de-la-doctrine-europeenne-1154951</a>

« Le temps est venu d'actualiser » les règles de la concurrence dans l'Union européenne face aux nouveaux défis que représentent le numérique et la mondialisation, a déclaré, lundi lors d'une conférence à Bruxelles, Margarethe Vestager, commissaire européenne à la Concurrence et nouvelle vice-présidente exécutive de la Commission européenne. Une annonce qui intervient alors que de plus en plus de voix se sont élevées en Europe pour réviser le droit des fusions et de l'antitrust, notamment de la part de Berlin et Paris après l'interdiction par Bruxelles de la fusion Siemens-Alstom.

Pour Alstom et Siemens, le changement de pied de Margrethe Verstager survient dix mois trop tard. Le 6 février, la commissaire avait posé son veto à la fusion entre les deux constructeurs, s'attirant des réactions indignées des entreprises et gouvernements concernés. Selon Bruxelles, le projet risquait de réduire « de manière significative » la concurrence sur les marchés des trains à grande vitesse et de la signalisation ferroviaire. Avec à la clef des hausses de prix pour les clients.

Alstom et Siemens contestaient cette analyse sur plusieurs points, à commencer par la définition du « marché pertinent ». Leur union aurait certes dominé le marché européen. Mais au niveau mondial, il serait resté deux fois plus petit que le géant chinois CRRC et ses 30 milliards d'euros de chiffres d'affaires.

Les services de Margrethe Vertager avaient rejeté l'argument, en soulignant que CRRC n'avait jamais été candidat à un appel d'offres en Europe pour la vente de TGV ou d'un système de signalisation et ne le serait pas dans un proche avenir. Alstom et Siemens plaidaient de leur côté pour une analyse dynamique du marché, prenant en compte la croissance attendue de la part de marché chinoise en Europe. Ils n'ont pas été entendus. Depuis, CRRC a mis un pied en Europe en rachetant fin août le fabriquant de locomotives allemand Vossloh...

En juin dernier, les services de Margrethe Vestager ont bloqué la fusion entre l'indien Tata et l'Allemand ThyssenKrupp qui aurait fait du nouveau groupe le deuxième producteur d'acier européen. Motif: la fusion aurait engendré une hausse des prix notamment pour l'industrie automobile et une baisse de la concurrence sur le marché européen. Quatre mois après le refus d'avaliser le mariage entre Alstom et Siemens, ce nouveau camouflet de Bruxelles avait relancé le débat sur l'inadaptation de la politique de la concurrence à la réalité des marchés.

Lundi, dans son discours à Bruxelles, Margrethe Vestager est revenu sur ce cas, justifiant sa décision : « Nous avions alors regardé si les importations en provenance de pays tiers- y compris la Chinepermettraient de proposer de l'acier à des prix bas pour les clients industriels sur le marché européen. Mais il s'est avéré que ces importations n'avaient ni la qualité ni la fiabilité requises pour constituer une véritable alternative à l'acier « made in Europe ». Cet exemple démontre selon la commissaire, que Bruxelles regarde ce que se passe en dehors du marché européen et prend bien en compte l'existence d'une possible concurrence extérieure.

Sur le marché des télécoms, la dernière fusion marquante remonte à 2015. Cette année-là, la commission autorise l'équipementier finlandais Nokia à absorber Alcatel-Lucent (le nouvel ensemble né en 2006 du rapprochement entre le français et l'américain Lucent) via une offre publique d'échange de 15,6 milliards d'euros. Nokia espérait ainsi créer un champion mondial pour mieux concurrencer le suédois Ericsson et le chinois Huawei. Véritable serpent de mer dans les télécoms, le rapprochement

avait été évoqué dès 2013, mais ne concernait à l'origine que les réseaux mobiles d'Alcatel-Lucent. Petit à petit, une fusion complète se dessine. Nokia veut alors capitaliser sur la présence d'Alcatel-Lucent aux Etats-Unis, où il est peu présent, ainsi qu'en Chine. La fusion signe aussi le retour du Finlandais dans les réseaux fixes, abandonnés plusieurs années auparavant. Aujourd'hui, Nokia est le seul équipementier avec Huawei à être présent à la fois sur le fixe et le mobile. Mais avec 23 % du marché en 2018, selon le cabinet Dell'Oro, le Finlandais est troisième derrière Huawei (31 %) et Ericsson (29 %).

Alors que la toute puissante commissaire à la Concurrence esquisse une possible évolution de la doctrine européenne, elle pourrait s'inspirer de l'Autorité de la concurrence française. Celle-ci, sous la présidence du très respecté et redouté Bruno Lasserre, a montré la voie en autorisant la fusion Fnac-Darty en 2017. Au moment d'évaluer le risque de la constitution dans certains arrondissements parisiens d'une position dominante des deux enseignes réunies, le régulateur a finalement considéré que l'acte d'achat était totalement dissocié du déplacement en magasin. « La pression concurrentielle de la vente en ligne est devenue suffisamment importante pour être intégrée dans le marché pertinent », a-t-il jugé alors. En prenant en compte pour la première fois la vente en ligne, l'Autorité de la concurrence opérait ainsi sa mue numérique. Les sages de la Rue de l'Echelle ont entendu les arguments du patron de la Fnac de l'époque, Alexandre Bompard, et validé son projet industriel visant à « donner naissance au leader de la distribution de produits techniques, culturels et électroménagers en France », afin de résister à la vague des géants de l'e-commerce.